

En avril 2009, Dominic D'Alessandro, président et chef de la direction de la Société Financière Manuvie (la « Société »), qui était sur le point de prendre sa retraite, a annoncé sa décision de rendre l'acquisition de ses unités d'actions liées au rendement (UAR) conditionnelle à une remontée substantielle du cours de l'action ordinaire de la Société. Plus précisément, si la juste valeur marchande* de l'action ordinaire de la Société :

- n'atteint pas 30 \$ entre la date d'attribution et la date d'acquisition (30 décembre 2011), la valeur des UAR ne lui sera pas versée;
- atteint 36 \$ entre la date d'attribution et la date d'acquisition, la pleine valeur des UAR à la date d'acquisition lui sera versée;
- atteint de 30 \$ à 36 \$ entre la date d'attribution et la date d'acquisition, la valeur des UAR versée à la date d'acquisition sera proportionnelle (entre 50 et 100 %) à la juste valeur marchande atteinte.

*La juste valeur marchande est établie d'après le cours de clôture de l'action ordinaire de la Société sur la Bourse de Toronto. Les montants sont exprimés en dollars canadiens.
